



Dossier thématique du SNCS-FSU et du SNESUP-FSU Juillet 2023

Rapport de la mission « Gillet » : des préconisations dans la continuation des réformes menées dans l'ESR depuis une vingtaine d'année

Philippe Gillet, ancien directeur de cabinet de Valérie Pécresse, chargé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, d'une « mission sur les évolutions de l'écosystème de la recherche et de l'innovation » a rendu, le 15 juin, son rapport qui devrait servir de base à des décisions de la ministre. Sans surprise, ce rapport s'inscrit dans la continuation des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche menées depuis une vingtaine d'années.

Une analyse critique de ce rapport, menée sous divers angles est proposée, incluant : un décryptage de la structure en catalogue du rapport ; l'idéologie dominante qui prévaut tout au long des quelques 80 pages du rapport ; quelques commentaires directs et condensés sur les aspects les plus caricaturaux de ce rapport ; et une analyse plus centrée sur la nouvelle hiérarchie de l'ESR proposée à la ministre.



Le rapport de la mission « Gillet » : un catalogue de menaces brutales et de propositions technocratiques

Le rapport de la mission « Gillet » se fonde sur un constat général très orienté de la situation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et propose toute une série de « recettes » pour répondre au cadrage initial de la ministre. Il convient d'en proposer un « décodage » à la lumière de l'analyse syndicale.

Suivant un agenda parfaitement orchestré depuis décembre 2022, enfin le voici, le voilà, ce fameux rapport de Philippe Gillet et son équipe, en réponse à la lettre de mission de la ministre de l'Enseignement et de la recherche (MESR). Publié *in extenso* le 15 juin 2023, après une série de fuites opportunes, il propose environ quatre-vingts pages censées clarifier une stratégie gagnante concernant la politique de recherche et d'innovation française. Et, sans surprise, « recherche » et « innovation » sont systématiquement fusionnées en un même écosystème...

Le seul examen de la table des matières permet un premier décryptage de cette classique mission d'étude, idéologiquement marquée et destinée à légitimer des décisions en grande partie déjà prises.

Globalement, le rapport peut se lire comme un *vade-mecum* de gestion politique et entrepreneuriale. Il propose tout d'abord une analyse systémique de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de sa structure très intriquée. Puis, il présente sa démarche de « clarification » en vue de donner à l'État et aux entreprises, c'est-à-dire aux mondes politique et économique, des outils d'organisation et de bonne gestion. Notons dès à présent que les acteurs principaux de l'ESR, chercheurs, enseignants-chercheurs et plus largement tous les personnels de la recherche publique, sont pratiquement gommés de ce manuel, seulement et très indirectement évoqués au travers des « équipes » qui constituent la base de cette super-structure éco systémique !

Voyons tout d'abord l'évolution de la représentation schématique du

Table des matières

| | |
|--|----|
| Synthèse des objectifs et des propositions | 6 |
| Préambule..... | 11 |
| Introduction..... | 16 |
| Constat général..... | 19 |
| 1 Clarifier au niveau de l'État l'organisation de la stratégie et de la politique de recherche et d'innovation française..... | 30 |
| 2 Positionner les organismes nationaux de recherche et les universités dans la conduite de la recherche et de l'innovation | 41 |
| 3 Simplifier pour donner plus de temps et de sens à la recherche | 55 |
| 4 Articuler la vision stratégique nationale de l'innovation avec une agilité locale..... | 63 |
| 5 Soutenir la prise de risque et l'attractivité de la recherche..... | 68 |
| 6 Construire des processus d'évaluation adaptés | 76 |
| Liste des abréviations | 79 |
| Lettre de mission..... | 81 |

Table des matières du rapport Gillet.

Source : Rapport Gillet, 2023, page 4.

système ESR en l'état, analysé comme « dysfonctionnant » (schéma 1), puis reformulé en termes d'objectifs et niveaux d'implication censés solutionner tous ses problèmes (schéma 2).

Le schéma 1, censé traduire la situation actuelle, pointe comme un fouillis les interactions proposées entre les principaux acteurs et partenaires de la recherche nationale et ses liaisons internationales (Union européenne essentiellement). *A minima*, ce schéma, volontairement confus, précise à juste titre la position centrale des appels à projets (AAP) dont le rôle majeur dans le financement des recherches de base dans nos laboratoires (salaires et programmes orientés comme les PIA) à ce jour a été déjà largement analysé et dénoncé dans ces colonnes de la VRS¹.

En totale rupture avec le schéma 1, dans sa forme tout au moins, le schéma 2 s'efforce de présenter une vision cohérente et novatrice de l'organisation de la recherche publique nationale. On y retrouve en fait toute la vision théorisée et en cours de mise en pratique depuis plusieurs années déjà

par nos dirigeants au niveau de l'État (essentiellement le ministère de l'ESR).

La boucle s'amorce par une injonction « top-down », qui en direction des principaux organismes nationaux de recherche (ONR), qui en direction des universités – *via* des contrats d'objectifs et de performances (COMP) – contrôlant les modes et montants des financements, il va sans dire. Ce pilotage se concrétise par la création d'une fonction de haut-conseiller à la science (HCS) auprès du président de la République ou du Premier ministre et en lien avec le ministère de l'ESR. Il exprime sans ambiguïté une conception inféodée de la recherche en rupture avec la collégialité qui fonde, ou plus exactement, devrait fonder le gouvernement de la production scientifique. On peut ainsi gloser sur la cohérence idéologique de la pensée dominante de nos gouvernants, taxant il y a peu les chercheurs d'être ingérables car murés dans leur « tour d'ivoire » pour en faire désormais de bons petits soldats, rentrés dans le rang d'exécutants de leur métier dans le

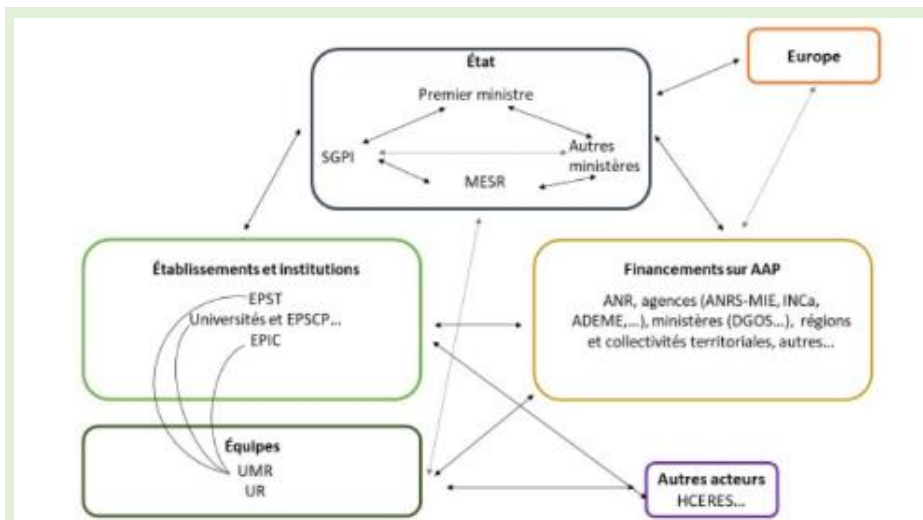


Schéma 1 : Représentation simplifiée de l'écosystème de la recherche, des acteurs et de leurs interactions.

Source : Rapport Gillet, 2023, page 22.

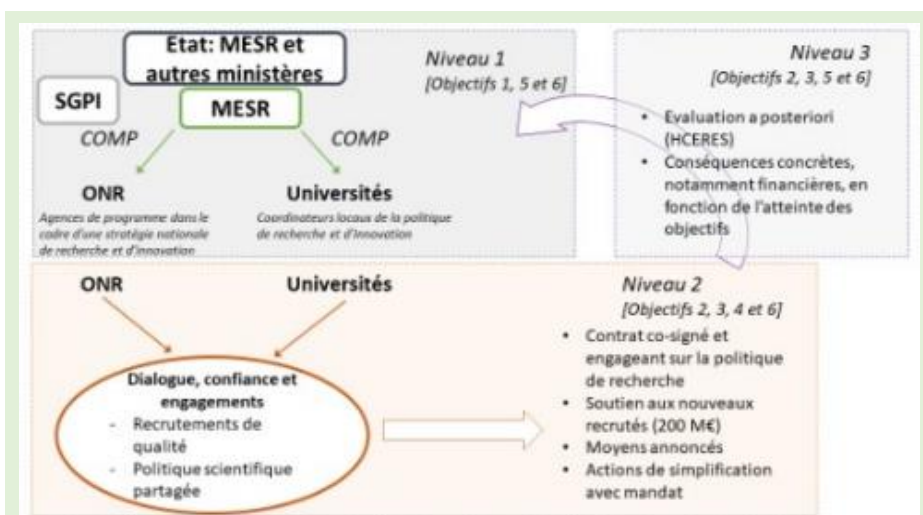


Schéma 2 : Place des objectifs en fonction des acteurs et de leur niveau d'implication dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation.

Source : Rapport Gillet, 2023, page 28.

cadre strict des divers plans, tous plus prioritaires les uns que les autres, et strictement orientés vers l'« innovation ». Les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) « top-down » en croissance constante, en sont une parfaite illustration².

Puis, dans une vision irénique du niveau opérationnel de la recherche, nos rapporteurs en appellent à une pratique réconciliée entre ONR et universités pour mettre en œuvre « dialogue, confiance et engagements » via quelques mesurètes attendues de l'accélération de la LPR dans sa mise en œuvre. Or, il n'est que de constater la cacophonie qui règne dans la plupart des universités en proie à des politiques de site toutes plus conflictuelles les

unes que les autres³ pour prévoir l'échec avéré de cette proposition.

Mais c'est le niveau 3 qui mérite la palme de la critique : l'évaluation par l'Hcéres. Si les « objectifs » fixés par nos dirigeants-managers ne sont pas atteints, nous serons punis par le biais de nos futurs financements !

Ainsi, au travers de ce simple schéma synoptique, le rapport Gillet affirme tout de go que la recherche française doit être redressée et gérée comme une entreprise. La messe est dite et tout le détail de mesures (souvent mesurètes), décliné sur quatre-vingt et quelques pages, ne sert qu'à affirmer une ligne politique la plus réactionnaire qui soit, en profonde opposition avec le droit absolu des personnels d'orienter eux-mêmes leurs thèmes de recherche,

sous le contrôle juste et argumenté réalisé par leurs pairs dans des instances éprouvées comme celles du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS⁴).

Quant aux subtiles convergences locales proposées pour les deux principaux hébergeurs de la recherche publique (ONR et universités), seules sont esquissées quelques règles de bonne conduite mutuelle dans les enceintes communes des unités mixtes de recherche (UMR).

Notions que l'assignement très restrictif des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et à caractère industriel et commercial (EPIC) proposé épisodiquement au seul rôle d'« agences de moyens » (cf la note de la Cour des Comptes du 21 octobre 2021) n'est plus vraiment proposé dans le présent rapport, sans doute conscient de l'opposition frontale qu'il susciterait sans avantage majeur à la clé. Par contre, l'orientation programmatique de la recherche publique reste pour les auteurs du rapport une prérogative du niveau un dans le schéma 2. En témoignent les incitations programmatiques mises en œuvre grâce aux nouveaux outils de pilotage de la recherche que constituent les PEPR. Leur multiplication, toujours croissante, démontre à quel point ils tendent à concentrer l'essentiel du potentiel de recherche nationale publique, en liaison forte avec le secteur industriel aval, comme le couplage systématique entre recherche et innovation le souligne.

En conclusion, il faut espérer que ce rapport restera « un plan de plus » parmi d'autres. Mais l'attaque est violente et toutes les forces syndicales et autres contre-pouvoirs ne sont pas de trop pour en démontrer la nocivité globale et les impasses prévisibles. Globalement, ce rapport reste peu innovant dans ses orientations idéologiques qui dominent les dernières décennies de la politique scientifique en France. Mais il apparaît surtout comme dangereux et mortifère pour une authentique recherche publique, sans contraintes de « rentabilité » imposées par le secteur aval industriel et commercial.

Contrôle managérial, dérégulation et attaque des statuts

Les maîtres mots du rapport Gillet pourraient être **défiance, contrôle et poursuite de la remise en cause des statuts des enseignant·e·s-chercheur·e·s et des chercheur·e·s.**

L'attaque en règle du rapport Gillet contre l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et ses personnels n'est pas sans inquiéter car elle s'inscrit dans une volonté de réforme à la hussarde dont la « macronie » est coutumière et la loi sur les retraites l'exemple le plus flagrant. Les préconisations contenues dans ce rapport ne peuvent se concrétiser qu'en modifiant en profondeur les textes législatifs et réglementaires et en redéfinissant en totalité l'organisation de la recherche, les rôles des organismes de recherche et des établissements d'ESR ainsi que les statuts des personnels.

Pilotage par le sommet renforcé

La dérive autoritaire et managériale s'inscrit, tout d'abord, dans la création d'une fonction de haut-conseiller à la science (HCS) auprès du président de la République ou du Premier ministre, en lien avec le ministère de l'ESR ; elle marque une conception inféodée de la recherche en rupture avec la collégialité qui fonde pourtant la réalité de la production scientifique. Qu'en sera-t-il alors du rôle des instances ou conférences existantes et de leurs élus au Conseil national des universités (CNU), au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ou au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ? Quel type de représentativité sera appliquée dans les comités *ad hoc* envisagés par le rapport ?

La volonté de concentration du pilotage est aussi révélée dans la transformation des organismes nationaux de recherche (ONR) en agences de programme, les ONR retenus conservant leur rôle d'opérateur de recherche. Alors que le rapport appelle à simplifier l'organisation de la recherche, les structures de gouvernance qui devront être créées pour assurer la séparation entre les deux fonctions exercées par chacun des ONR laissent penser, au

contraire, à une complexification du fonctionnement.

Cette concentration dans la conduite de la recherche est inquiétante quant au rôle que devraient pouvoir jouer d'autres opérateurs de recherche. France Universités et l'UDICE (Universités de recherche françaises) ne sont pas, d'ailleurs, sans s'émouvoir du risque que le rapport exprime plus ou moins explicitement de perte d'autonomie des universités en tant qu'opérateurs de recherche. À ce propos, signalons que les dites agences de programmes pourraient aussi s'occuper de la coordination des forces de recherche à l'international, et c'est là où réapparaissent notamment les universités : *« La mobilité des talents est toujours associée, à l'international, à un volet recherche : c'est pourquoi, afin que la France soit présente aussi sur l'accueil de talents étrangers, il est capital que les partenariats construits par les ONR avec les universités étrangères incluent aussi un volet formation, c'est-à-dire avec une ou plusieurs universités françaises. »*

En outre, les « grands thèmes » définis devront faire l'objet d'une « véritable coordination nationale » et mis en œuvre au travers de programmes nationaux de recherche (PNR) autour de « grands axes thématiques (numérique, santé, énergie, etc.) ». Se profile ainsi la transformation de la politique de recherche *via* une centralisation ainsi qu'un renforcement du contrôle politique, où des ONR déconnectés des acteurs de la production scientifique font craindre une perte de diversité de la recherche, dans ses objets, ses méthodes, ses disciplines.

Miser sur le financement par appels à projet

Si le rapport pointe, à juste titre, les risques du tout appel à projet et la nécessité d'équilibrer le financement de la recherche en renforçant les

crédits pérennes, il fait paradoxalement des appels à projet (AAP) le modèle privilégié d'une recherche fléchée, contredisant ainsi sa critique première. Le financement de la recherche publique a d'abord reposé sur les crédits budgétaires de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs) avant que l'Agence nationale de la recherche (ANR) n'apparaisse en 2005, suivie des programmes d'investissements d'avenir (PIA) en 2009.

Le rapport Gillet se propose de renforcer considérablement le rôle de l'ANR en augmentant ses crédits et en lui confiant la gestion des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et des AAP spécifiques. Le sous-financement de la recherche reposerait alors sur « une augmentation significative des crédits de recherche accordés par l'intermédiaire d'appels à projets (ANR et France 2030 notamment) ». Alors que les dépenses de fonctionnement hors masse salariale ont diminué au sein des crédits de la MIREs et que les crédits des laboratoires, hors AAP, ont stagné ou baissé, le rapport se propose d'aggraver le processus d'attribution des crédits fléchés et des projets dits « innovants », au détriment de la recherche libre et fondamentale (dite « ouverte » dans le rapport). Il intègre pour cela le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) et les PEPR afin de soutenir les domaines scientifiques jugés prioritaires au niveau national ou européen. Jamais n'est évoquée la recherche sous toutes ses formes, la question de la diversité n'étant abordée qu'à travers les questions de coordination des acteurs. La proposition consistant à créer une sorte de préciput « de 20 % pris sur le montant de l'impulsion [issue, notamment, des PIA à venir] et lissé sur une période de vingt ans » et à « intégrer au budget de la MIREs », ne peut qu'en accentuer les effets.

« Agilité » locale et contrôle central renforcé

La loi LRU, renforcée depuis par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013 (loi ESR) et la loi de programmation de la recherche (LPR), a contribué à déréguler le paysage de la recherche française en multipliant les « expériences » régionales. Celles-ci seraient à l'origine d'« écosystèmes » au sein desquels les progrès de la recherche viendraient d'une nouvelle organisation de l'ESR en région et des partenariats tissés avec les ONR, les entreprises et les institutions. Elles auraient « permis de déterminer des priorités scientifiques partagées, de mettre en place des coordinations renforcées, d'élaborer des stratégies concertées de formation, de recherche et d'innovation et d'opérer des plans d'action communs ».

À cette soi-disant « souplesse » – porteuse en réalité d'entraves à la liberté de recherche individuelle – s'ajoute la volonté affichée dans le rapport d'une dynamique insufflée par le MESR, « fixant des objectifs aux acteurs dans un cadre nationalement cohérent », trouvant dans « la construction des Pôles universitaires d'innovation (PUI) » un « exemple » considéré comme « intéressant ». À une recherche fortement orientée autour des PNR et de priorités régionales définies au sein des « écosystèmes » dans lesquels les universités seraient « chef de file », s'ajouterait un contrôle renforcé de l'État. Au nom de la « simplification », ce contrôle serait aussi budgétaire, via les Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui coupleraient injonction, évaluation et financement, dont les apports « propres », provenant de sources différentes : AAP, fléchage d'une partie du crédit impôt recherche (CIR) à des collaborations avec des entreprises, etc., qui assujettissent la recherche publique aux intérêts privés et limitent de fait encore un peu plus la liberté de recherche.

Afin d'assurer une évaluation des nouveaux dispositifs, le rôle des

instances d'évaluation est revu, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en premier. L'instance voit son rôle évoluer sensiblement puisque « l'évaluation tous les cinq ans du Hcéres permettra de vérifier la réalisation des engagements pris et sert de base à la négociation des COMP suivants ». Sous couvert d'une indépendance de l'évaluation, l'État confierait l'essentiel de ce rôle à une instance qui, par ses pratiques, s'est surtout illustrée, jusqu'ici, dans un rôle de courroie de transmission des attentes de l'exécutif national. La réévaluation du rôle de l'Hcéres et le renforcement de ses attributions s'inscrivent donc dans le processus structurant du rapport Gillet de pilotage par le sommet de l'ESR.

L'antienne de la modulation des services

Pour financer la recherche et les nouveaux moyens nécessaires à la mise en place des objectifs fixés par le rapport, il est introduit, dans une approche « paramétrique », l'antienne de la modulation des services pour les enseignant-e-s-chercheur-e-s (EC) qui « ne font plus de recherche et qui devrai[en]t donc consacrer plus de temps à l'enseignement ». Au lieu de proposer un accompagnement concret aux EC qui ont ralenti ou décroché de leurs activités de recherche, seule la sanction par l'enseignement est proposée. Cela en dit long sur le mépris de cette mission et de la hiérarchie des valeurs qu'elle induit entre formation et recherche.

Rien non plus n'est proposé concernant les EC écrasés par les tâches administratives et pédagogiques et contraints, de ce fait, de ralentir leur effort dans le domaine de la recherche ; exercer toutes les missions confiées aux personnels de l'ESR passe inévitablement par la création d'emplois d'EC et de BIATSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé) titulaires et statutaires, afin de dégager le temps indispensable à la conduite d'une recherche de qualité pour tous les EC.

De la même manière, il ne suffit pas de proposer aux professeur-e-s agrégé-e-s (PRAG) « un rattachement de ces professeurs à une équipe de recherche ». S'il s'agit de tâches supplémentaires, elles doivent être accompagnées d'aménagement des services pour mener une recherche de qualité, en particulier dans le parcours pouvant déboucher sur l'obtention d'un doctorat. Dans ce cas, il est indispensable d'accélérer la mobilisation des dispositifs d'accès à des postes de maître et maîtresse de conférences, MCF (article 26-I.2°). Pour les collègues déjà titulaires d'un doctorat, un dispositif spécial de transformation de poste de PRAG en MCF doit être créé, accroissant ainsi mécaniquement le potentiel des effectifs en recherche.

Pour les chercheuses et chercheurs d'organismes de recherche, le rapport interroge de manière ironique : « est-il vraiment insurmontable pour un chercheur d'ONR de faire entre 32 et 64 heures ETD d'enseignement par an ? ». Cette fausse question fait semblant d'ignorer à la fois les missions spécifiques des chercheurs et des EC, et relaie un jugement méprisant à la fois pour les enseignants (dont le travail est jugé finalement pas si lourd que cela) et les chercheurs (qui auraient bien le temps de travailler un peu plus... et deviendraient, ainsi, des « chercheurs-enseignants »). Ce ne sont pas des artifices, destructeurs des statuts et des personnes, qu'il convient d'adopter, mais ce sont bien des moyens supplémentaires qu'il faut dégager pour permettre aux enseignants et EC d'assurer leurs missions – notamment en ramenant les obligations de service des EC à 125 HETD – et non penser des économies sur le dos des personnels en alourdissant les services des chercheurs et des EC.

Inévitablement créatrice de tensions entre les générations, la modulation des services par la contrainte, justifiée par le projet d'alléger les obligations d'enseignement des nouveaux recrutés, s'inscrit dans les démarches déjà à l'œuvre de remise en cause des statuts des chercheur-e-s et des enseignant-e-s-chercheur-e-s.

Commentaires sur quelques préconisations du rapport de la mission Gillet

« Former les cadres de l'administration publique aux principes régissant la recherche et l'innovation. »

On peut se réjouir que les cadres de l'administration soient formés à comprendre la recherche. Mais que vient faire l'innovation dans cette phrase ? Ce serait dangereux de considérer que les mêmes principes sont en jeu en recherche et en innovation.

« Mettre en place une prospective nationale dynamique réalisée par les ONR, construite collectivement entre eux et avec les universités. »

Pourquoi ne pas citer les chercheur-e-s et les enseignant-e-s-chercheur-e-s ? N'est-ce pas formuler que la prospective scientifique ne saurait se faire qu'entre dirigeants d'établissements ? Nous réaffirmons que le travail de prospective doit a minima s'appuyer sur des avis élaborés collectivement, dans le cadre de ce qui pourrait être un parlement de la science, sur la base d'une connaissance fine des recherches en cours grâce à l'évaluation des chercheurs et des unités... ce parlement existe : c'est le Comité national de la recherche scientifique et ce sont les Conseils scientifiques d'institut et le Conseil scientifique du CNRS qui ont pour mission d'élaborer la prospective scientifique nationale.

« Proposer des programmes exploratoires sur de nouveaux champs de connaissance. »

Rappelons que la science s'intéresse au front continu des connaissances. Attention avec ces programmes à ne pas cloisonner la science en champs séparés, sans communication, coopération, voire en opposition ou en conflit.

« Le rôle des alliances de recherche reviendra logiquement aux agences de programmes. »

Dès leur création, nous avons prédit l'échec des alliances.

« L'inscription dans la convention d'unité des orientations sur les moyens humains, matériels et financiers, apportés par chaque tutelle pour le projet quinquennal, faciliterait la vie de la direction de l'unité en lui ouvrant une visibilité pluriannuelle. »

Nous en sommes d'accord, surtout si l'orientation pluriannuelle était à la hausse ! Or, globalement, elle est à la baisse pour toutes les catégories de personnel.

« Objectif 4 : articuler la vision stratégique nationale de l'innovation avec une agilité locale. »

Cet objectif n'est assorti d'aucune proposition concrète. Mais pourquoi, dès qu'il s'agit d'innovation, on laisse faire les acteurs avec agilité (pas de contraintes a priori pour eux) ? Pourquoi cette asymétrie et pourquoi tant de défiance envers les acteurs de la recherche ?

« Attribuer une enveloppe de recherche, pour une période de trois ans, à tous les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs permanents recrutés annuellement. Ce budget attribué devrait être compris entre 10 000 et 100 000 euros par an. Le coût d'une telle mesure peut être estimé à environ 300 M€ par an en régime permanent pour un flux de 2 000 jeunes nouveaux recrutés. »

C'est mieux que de dire aux jeunes : « allez-vous battre à l'ANR maintenant que vous avez été recrutés ». Mais c'est aussi leur inculquer dès le recrutement l'idée selon laquelle la recherche est solitaire, financée sur projets à durée restreinte. C'est acter que les équipes qui accueillent les jeunes chercheurs n'ont pas de rôle. Tous les chercheurs doivent avoir accès à des financements de base et décider collectivement de leur utilisation.

« Les effets de ce financement devront faire l'objet d'une évaluation par le Hcéres. »

Non : l'évaluation doit être faite par les pairs et leurs instances.

Rapport Gillet : l'éloge béat de Jupiter

Au mois de décembre 2022, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, confiait à Philippe Gillet une « mission sur les évolutions de l'écosystème de la recherche et de l'innovation ». Mission, mais mission de quoi ? Classique mission d'étude – ce que son titre, curieusement, ne dit pas – ou, simplement, mission d'enfumage, pour conforter les préjugés ancrés dans les têtes de ceux qui nous gouvernent, sous couvert d'un semblant de réflexion ?

Le caractère imposé des conclusions proposées par la lettre de mission n'était même pas dissimulé : « partager une seule et même vision stratégique sur un site », « reconnaître le rôle de chef de file des universités à l'échelle d'un site ». C'étaient là autant de lignes directrices présentées comme des évidences pour tenter de masquer qu'elles ne sont que des obsessions politiques. La lettre de mission remise au professeur Gillet fleurait déjà bon l'autoritarisme installé.

Ce qu'on n'avait toutefois pas vu venir, c'est à quel point le rapport produit allait virer au panégyrique d'un système tout autoritaire, intégralement piloté par le haut et, surtout, piloté par un seul chef ! Il faut le lire pour le croire : le rapport Gillet, sous prétexte d'« agilité », met au sommet de son échafaudage idéal une espèce de gourou institutionnel, le « haut conseiller à la science », « interlocuteur unique (...) en charge de proposer les grandes orientations et d'appuyer le Gouvernement dans la définition des priorités nationales ». Au fou !

Nous avons tellement subi l'agression qui consiste, rapports gouvernementaux après rapports gouvernementaux, à suggérer que LA solution serait d'obliger les chercheurs des organismes nationaux à enseigner, que cette idée-là au moins, répétée sous l'autorité de M. Gillet, n'étonne même plus : « si demain tous faisaient entre 32 et 64 h par an nous résoudrions une partie d'un problème chronique ». Cet exemple, tellement irrationnel qu'il est, au fond, insignifiant, a le mérite d'illustrer la totale non-scientificité du discours. Un « problème chronique », mais lequel ? Et quelle « partie » ? On n'en saura pas plus. Tout, dans ce rapport de 80 pages, est de la même eau : slogans et affirmations gratuites y tiennent lieu de raisonnement, en évitant soigneusement d'être précis lorsque cela pourrait perturber le développement. Les auteurs recourent même sans hésiter à de pures inventions : tel le « mythe du chercheur qui ne fait que de la recherche, spécifique à notre pays ». Un peu plus qu'un mythe, quand même, nous sommes là pour le prouver ! Et un gros mensonge : la Société Max-Planck, en Allemagne, les National Institutes of Health (NIH) en Amérique, pour ne citer que ces exemples, emploient aussi quelques chercheurs à temps plein et ne relèvent pas du mythe.

Hélas (si on peut dire), le rapport Gillet ne se réduit pas à une n^{ième} déclinaison, fût-elle conçue avec l'aide de ChatGPT, du sujet « Écris-moi un discours réactionnaire sur la recherche qui préconise la disparition des chercheurs scientifiques ». Ayant pris soin de dresser une belle vitrine de culture scientifique (qui ne va tout de même pas jusqu'à restituer à Horace Bénédict de Saussure ses véritables prénoms), les auteurs font œuvre relativement originale en chantant, comme on n'ose plus le faire depuis la fin du XX^e siècle, les louanges de l'homme providentiel. Tenir pour évident que « sans [Einstein], (...) nous n'aurions pas la capacité de déployer des technologies et projets industriels sur l'énergie solaire et de penser à de futures sources d'énergie toujours plus propre », c'est le degré zéro de l'épistémologie ... Sans Einstein, la découverte de la relativité et la contradiction apportée, dans les années 30, à la mécanique quantique auraient peut-être eu moins d'allure. Mais elles se seraient faites quand même, évidemment. Et les applications aussi !

Encenser une personnalité comme indispensable, fût-elle une grande personnalité scientifique, est déjà imprimer un profond biais à l'histoire des sciences. Cependant un pas supplémentaire est franchi par M. Gillet quand il entreprend de démontrer qu'il faudrait, à la tête du gouvernement de la recherche (si tant est qu'il doive exister), une femme ou un homme, un chef, un vrai ! On reste médusé par l'éloge du pouvoir absolu qui s'ensuit. Certes, un « interlocuteur unique identifié par tous » - dont la statue pourrait donc, on le suppose, avantageusement orner l'entrée de tous les laboratoires - aurait sans doute « plus d'agilité qu'une instance collégiale ». Mais à quoi bon l'agilité si c'est pour prendre des décisions calamiteuses ? Qu'importe ; l'horreur, pour les auteurs du rapport, ce n'est pas l'erreur possible, c'est la multitude : « il faut impérativement éviter (...) une somme de stratégies ou d'initiatives sectorielles empilées et non coordonnées (...) », il faut « remettre de la cohérence dans une stratégie de recherche nationale ». Or nous savons bien, depuis trois siècles au moins, que si la multitude qui ne se réduit point à l'unité est confusion, l'unité qui ne dépend pas de la multitude est, elle, tyrannie[†] ...

Naturellement la multitude des acteurs de la recherche scientifique n'apparaît que furtivement dans le tableau proposé. On comprend que, sous la férule du chef, il y aura des récompensés et des punis : « un échec devra aboutir à des conséquences visibles sur le plan budgétaire ». Succès et échecs sont d'ailleurs envisagés avec un manichéisme total. Quid de l'expérience qui n'a pas tout à fait tenu ses promesses mais n'en a pas été moins formatrice ? Rien du tout. Succès ou échec, pas de milieu - le critère sera évidemment économique. Dans cette ambiance, il n'est plus question que de donner aux futures recrues « des conditions (...) qui les mettent en position de répondre aux appels d'offres ». Euh, peut-être de réfléchir et de faire progresser les connaissances aussi ?

Lieux communs, absence (on préfère le croire) de culture historique, épistémologie de bazar ... Le rapport Gillet restera peut-être parmi les nombreux rapports téléguidés par le MESR comme un exemple particulièrement pittoresque de pseudo-réflexion rentrée de force dans le cadre de pensée néo-libéral avec un chausse-pied (et en se trompant de Saussure). Il nous ferait rire si nous n'avions pas, hélas, déjà expérimenté que la probabilité de mise en œuvre des réformes n'est pas forcément proportionnée à leur degré de réalisme et d'objectivité ...

[†] Blaise Pascal, *Pensées*, 1670

Références

¹ Le pilotage de la recherche par les appels à projets. *La vie de la recherche scientifique*, numéro 427 (décembre 2021) <https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/12/VRS427-HD.pdf>

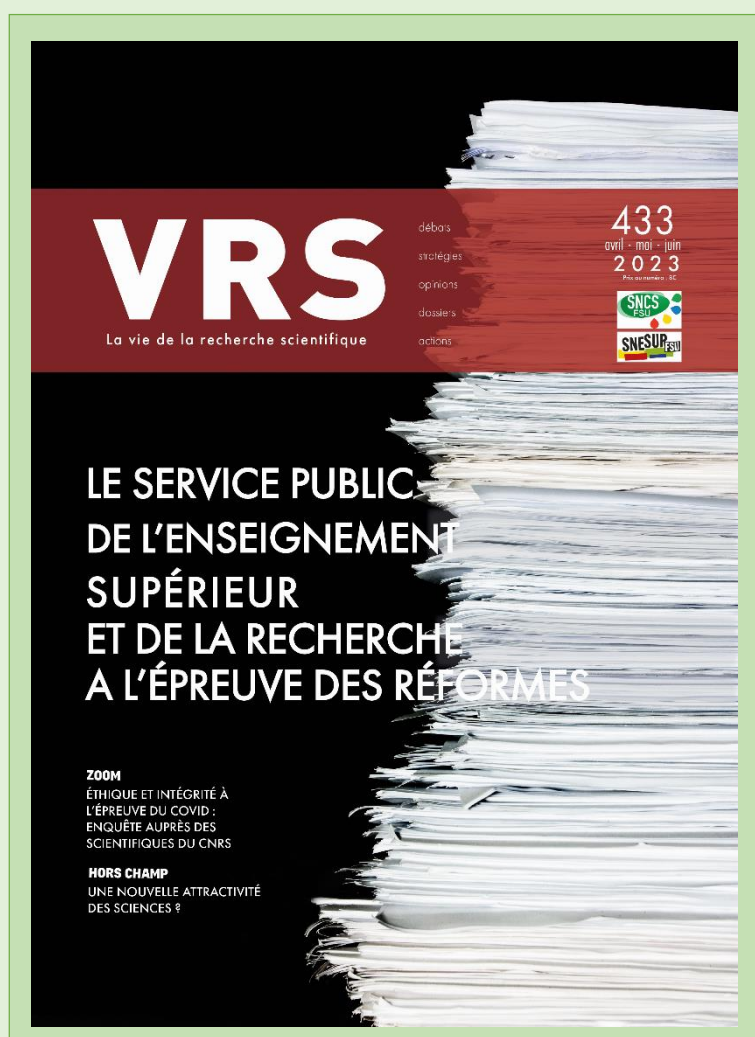
² PEPR : une réelle relance pour la recherche publique ? *La vie de la recherche scientifique*, numéro 429 (juin 2022) https://sncs.fr/wp-content/uploads/2022/07/VRS429_HD-1.pdf

³ Politique de sites : les universités dans la tourmente néolibérale. *La vie de la recherche scientifique*, numéro 417 (juin 2019) <https://sncs.fr/portfolio/politique-de-sites-les-universites-dans-la-tourmente-neoliberal/>

⁴ Un « Parlement de la recherche » : le Comité national de la recherche scientifique. *La vie de la recherche scientifique*, numéro 427 (décembre 2021) <https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/12/VRS427-HD.pdf>



Tous les numéros de la VRS sont sur www.sncs.fr et www.snesup.fr



Vous pouvez retrouver ces articles dans le dernier numéro de *La vie de la recherche scientifique* (VRS) consacré à « *Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'épreuve des réformes* ».